

**Participation aux
Trophées RSE 2021**

Règlement des Trophées RSE

a. Organismes des Trophées RSE

L'organisateur, d'une part,

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, localisé :

17 boulevard de la Trémouille
CS 23502
21035 DIJON CEDEX

Siège social
4 square Castan
CS 51857
25031 BESANCON CEDEX

Le co-organisateur d'autre part,

France Qualité Performance Bourgogne-Franche-Comté, association loi 1901 dont l'établissement actif déclaré sous le n° SIREN : 450 639 604, organise un concours ci-après nommé « Trophées RSE ».

Et le Comité de pilotage des Trophées RSE,

Composé des organisations suivantes : le Conseil régional de BFC, France Qualité Performance en BFC, le Mouvement Français de la Qualité en BFC, l'Agence Economique Régionale de BFC, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de BFC, la Chambre de Commerce et d'Industrie de BFC, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de BFC, Bpifrance – délégation BFC, l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail en BFC, la Caisse d'Epargne BFC, l'association ETRé BFC, Halte Discriminations en BFC, la Ligue de Protection des Oiseaux de BFC, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BFC, l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable BFC, le Pôle des véhicules du futur, le Pôle d'Insertion par l'Activité Economique de BFC, l'UIMM de Franche-Comté, la Délégation BFC de l'Union National des Entreprises Adaptées, FETE - Femmes Égalité Emploi travail et la Délégation régionale de l'AFNOR.

b. Objet des Trophées RSE

Les Trophées RSE visent à distinguer des entreprises et organisations de Bourgogne-Franche-Comté exemplaires dans leur démarche RSE.

Le candidat aux Trophées RSE doit démontrer lors de son inscription que sa structure répond aux critères d'éligibilité de ce concours, en respectant le règlement et la charte éthique présentés dans ce document.

c. Critères d'éligibilité

Le concours des Trophées RSE est réservé aux entreprises et organisations de Bourgogne-Franche-Comté :

- Sociétés commerciales : eurl, sarl, sas, sa,
- Associations régies par la loi du 1er juillet 1901

- Administrations publiques
- Coopératives
- Mutuelles

Ces entreprises et organisations doivent déjà être créées et posséder un numéro SIREN (les candidatures de porteurs de projet ne sont pas éligibles).

Ces entreprises et organisations doivent posséder leur siège social en France métropolitaine et territoires ultramarins français.

L'établissement doit avoir un SIRET en Bourgogne-Franche-Comté.

d. Modalités de participation

Le candidat voulant concourir aux Trophées RSE doit s'inscrire via les formulaires accessibles sur le site Internet de France Qualité Performance BFC et ses partenaires www.fqp-bfc.org/TrophéesRSE2021 et fournir l'intégralité des éléments demandés de façon dématérialisée, à savoir :

- Lettre d'engagement - charte éthique : [cliquez ici](#).
- Le dossier de participation aux Trophées 2021 : [cliquez ici](#).

Les candidatures sont ouvertes à compter de juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 minuit.

Il est précisé que l'accès au dossier de candidature est subordonné à l'acceptation sans réserve par le participant du présent règlement en son intégralité et sa charte éthique, lesquels ont valeurs de contrat entre le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et le candidat.

La lettre d'engagement devra être transmise par voie dématérialisée avant le 11 septembre 2020 minuit. Quant à lui, le dossier de candidature devra être transmis par voie dématérialisée au plus tard le 30 septembre 2020 minuit.

e. Sélection des candidats

Pour les entreprises et organisations inscrites aux Trophées RSE, un comité de présélection (partenaires du réseau RSE) se réunira pour effectuer une sélection afin de retenir les candidatures avec un niveau d'engagement RSE avéré.

Cette analyse s'effectuera sur dossier en évaluant l'engagement sur :

- Les sept questions centrales de la RSE selon l'ISO 26000 – 2010 :
 - Gouvernance
 - Questions relatives aux consommateurs
 - Droits de l'Homme
 - Communautés et développement local
 - Environnement
 - Relations et conditions de travail
 - Loyauté des pratiques
- La prise en compte des intérêts des parties prenantes (PP).

f. Evaluations RSE sur site pour les candidats sélectionnés

Seuls les candidats sélectionnés, bénéficieront d'une évaluation RSE sur site, d'une demi-journée par un consultant expert en RSE et un accompagnateur du réseau RSE de la région BFC. Un entretien avec les deux évaluateurs permettra de valider conjointement le déroulé de cette évaluation, ainsi que les personnes rencontrées.

L'évaluation sera faite sur la base du dossier de candidature déclaré en ligne par le candidat, mais aussi grâce aux informations constatées sur site le jour de l'évaluation. Nous invitons les candidats à suivre les recommandations pour compléter le dossier de candidature en ligne (il s'agit du préambule avant de saisir le dossier de candidature) et à préparer au mieux l'évaluation sur site pour valoriser de manière efficace la démarche RSE engagée auprès des évaluateurs.

Les critères d'évaluation RSE seront le niveau de performance relative aux 7 questions centrales et la prise en compte des intérêts des parties prenantes.

A la fin de la demi-journée, une réunion de clôture sera animée par les évaluateurs pour transmettre à chaud les premières conclusions de l'évaluation.

g. Le Jury des Trophées RSE

Le jury est composé d'un membre de chacune des organisations suivantes : le Conseil régional BFC, l'Agence Economique Régionale BFC, l'ADEME BFC, la DREAL BFC, la CCI BFC, FQP BFC et MFQ BFC.

Il se réunira le 1^{er} décembre 2020 pour délibérer et sélectionner les 8 entreprises/organisations lauréates des Trophées RSE, soit une pour chaque catégorie ou question centrale, ainsi qu'un prix coup de cœur du Jury.

Il ne sera donné aucune justification sur les choix effectués souverainement.

France Qualité Performance BFC informera les lauréats des Trophées RSE une semaine au plus tard après la tenue du Jury par téléphone.

Les lauréats s'engagent à être présents au Conseil régional BFC à Dijon, lors de la remise des prix RSE organisée le 4 ou 9 février 2021.

h. La Charte Ethique des Trophées RSE

Le candidat qui participe aux Trophées RSE de la région Bourgogne-Franche-Comté, atteste :

- Être à jour de ses déclarations sociales ;
- Être à jour des paiements des cotisations et contributions sociales ;
- Être à jour de ses obligations légales et réglementaires ;
- Ne pas être dans une situation de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- Ne pas être mise en demeure pas les services de la DREAL dans le cadre de la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) ;

i. Récompenses et remise des prix

Pour les candidats sélectionnés (les nominés)

- Une évaluation RSE faite par des consultants experts en RSE. Il s'agit d'une opportunité pour faire un point d'étape sur votre niveau de maturité RSE.
- Bénéficiez d'un regard d'expert sur les actions engagées et sur les orientations à venir, afin de poursuivre la dynamique RSE engagée.
- Un moyen de renforcer l'implication de l'ensemble des salariés et/ou adhérents/bénévoles dans votre démarche RSE par la cohérence et convergence.

Pour les lauréats

- Valorisation des lauréats lors la cérémonie de remise des Trophées RSE.
- Visibilité dans la presse régionale, sur Internet, les réseaux sociaux, auprès de certains décideurs, lors d'une ou plusieurs rencontres « partage d'expérience » organisées par le réseau RSE de la Grande région notamment.
- Une valorisation des lauréats dans une publication dédiée pour notamment mettre en avant des bonnes pratiques, le vécu et la « résonance » de la démarche RSE.

La nature des prix ne peut en aucun cas être contestée, ni faire l'objet d'une demande de contrepartie, en tout ou partie, d'échange contre des espèces ou contre tout autre lot, ou de reprise, pour quelque raison que ce soit

Cependant, l'organisateur se réserve le droit de ne désigner qu'un seul lauréat, voire de n'en désigner aucun en cas de candidatures insuffisantes ou inappropriées.

Les lauréats se verront remettre leur Trophées lors d'une cérémonie officielle qui se déroulera à la salle des séances du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 4 ou 9 février en 2021.

Les lauréats donnent leur autorisation à l'organisateur pour citer leurs noms, prénoms et/ou à reproduire leur image sur quelque support que ce soit (notamment sur tous les supports de communication interne et externe du Conseil régional ainsi que des partenaires membres du comité de pilotage des Trophées RSE 2018.

j. Informatique et libertés

Les données informatiques (dossier de candidature) que les candidats auront communiquées à l'organisateur (co-organisateur) à l'occasion de la participation aux Trophées RSE, sont destinées à France Qualité Performance pour les seuls besoins des Trophées RSE.

k. Limitation de responsabilité de l'organisateur

L'organisateur et le co-organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit (matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent Trophées RSE.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de retards, de pertes ou d'envois erronés ou de toute autre raison qui pourrait entraîner de non-examen de la candidature aux Trophées RSE.

l. Droit applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis au droit français et à la compétence des tribunaux français, nonobstant toute diffusion des Trophées RSE sur des sites Internet situés dans des États étrangers et nonobstant la nationalité des candidats.

Toute contestation ou réclamation relative aux Trophées RSE ne pourra être prise en considération au-delà de quinze jours à compter de la fin du dépôt des candidatures.


RÉGION

BOURGOGNE

FRANCHE

COMTE


4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr

